

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SÉANCE du 16 décembre 2025**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 038-213803570-20251216-DEL202575ULIS-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix décembre deux mils vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal CROIBIER, 1<sup>er</sup> Adjoint du Maire.

**PRESENTS :** Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Michael BUISSON SIMON, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Christiane GAUTHIER MEYER, Marie Pierre MANGE.

**ABSENTS :** Magali GUILLOT, Christophe MASAT, Bertho MAYETTE, Corinne GALLIEN, Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN

**Secrétaire de séance :** Christiane MEYER-GAUTHIER

Nombre de conseillers  
En exercice : 20  
Présents : 14  
Votants : 14

**DEL 2025 75 Participation financière aux charges scolaires de l'Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire de la ville d'Aoste**

**(Votée à l'unanimité)**

Madame le Maire informe le conseil municipal que des enfants de Saint-André-Le-Gaz sont scolarisés à l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) à Aoste

Par courrier en date du 29 septembre 2025, la ville d'Aoste a fixé pour l'année 2025-2026, la participation des communes à hauteur de 600€ par enfant pour la scolarité,

La commune de Saint-André-Le-Gaz est redevable de cette participation pour 2 enfants.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention de participation financière pour le paiement à hauteur de 1 200€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et à verser la somme de 1 200€ pour l'année 2025-2026 pour la participation de la commune à la classe ULIS de la ville d'AOSTE.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 17/12/ 2025 ;

Le Secrétaire,

Christiane MEYER-GAUTHIER

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Pascal CROIBIER